



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Procès Tarnac et administration de la justice

Question écrite n° 8969

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le procès dit de Tarnac. Ce procès a donné, une nouvelle fois, une image dégradée de l'administration de la justice. Il rappelle à l'opinion des événements qu'elle souhaiterait oublier et qui l'inquiète comme l'indiquent les différents sondages. De l'avis de spécialistes, ce « dossier presque vide ne justifiait pas un procès ». Or il a eu lieu à la suite d'une instruction qui a duré dix ans. C'est-à-dire que pendant dix ans, des gens ont été maltraités et que parmi ceux-ci, certains furent incarcérés. Son interpellation ne concerne pas la question judiciaire proprement dite, mais l'occupation du personnel administratif. Des fonctionnaires ont été occupés à traiter un dossier qui s'est avéré vide, c'est une perte sèche du point de vue de l'efficacité de l'État. Il lui demande quels moyens peuvent être envisagés pour renforcer l'efficacité de l'administration de la justice, naturellement sans porter atteinte aux libertés.

Texte de la réponse

S'il est vrai que certains procès occasionnent, du fait de leur durée, une occupation accrue du personnel judiciaire, les principes constitutionnels de séparation des pouvoirs et d'indépendance de l'autorité judiciaire interdisent à la ministre de la justice d'interférer dans une procédure judiciaire, ou même de se prononcer sur son opportunité. Ces mêmes principes interdisent d'apprécier l'efficacité de la justice au seul prononcé d'une ou de plusieurs condamnations.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8969

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4673

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 3058